

Séance du 14 mars 2017*Délibération n°2017-08*

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 15 ☒ Pouvoir(s) : 4 ☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>7 mars 2017</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>21 mars 2017</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>21 mars 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le quatorze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Claude MULLER.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Farah HASSAN donne procuration à Bernard EYSSARD Michel CHANCY donne procuration à Hubert MOTTET Patrick GIROUD donne procuration à Yves PELLOUX-GERVAIS Florence RICHARD donne procuration à Dominique UNI.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Brigitte HATAMI-ALAMDARI</p>
---	--

2017-08 : SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux ressources, soumet à l'examen du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

☒ **DÉCIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

☒ ACCA	500,00 €
☒ ADMR	1 200,00 €
☒ AS VER SAU	4 000,00 €
☒ Anciens Combattants	100,00 €
☒ Comité des Fêtes	5 000,00 €
☒ FNACA	100,00 €
☒ Joyeux Dauphinois	500,00 €
☒ Saint-Vérand d'Hier et d'Aujourd'hui	600,00 €
☒ Sou des Ecoles	600,00 €
☒ Souvenir Français	100,00 €
☒ TOTAL à l'article 6574 – Subventions aux associations	12 700,00 €
☒ Coopérative scolaire pour les fournitures	7 478,00 €
☒ Coopérative scolaire pour les sorties	3 960,00 €
☒ Coopérative scolaire divers	1 000,00 €
☒ TOTAL à l'article 657361 – Caisse des écoles	12 438,00 €
Soit un total de	25 138,00 €

☒ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au BP 2017 article 6574 *Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.*

☒ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au BP 2017 article 657361 *Caisse des écoles.*

☒ **DIT** que les montants attribués aux associations deviendront définitifs après le vote du budget primitif communal 2017.

Au vue des demandes du directeur de l'école, Pierre Brisset, la commune lui accorde la somme de 3000.00 €. L'utilisation de ce montant devra être choisie par l'école, soit pour 1 tableau VPI, soit pour un jeu d'extérieur. La possibilité de laisser ce choix à l'école est votée 10 voix pour et 9 contre.

BUDGET ZÉBULON

En 2016, le budget de Zébulon présente un excédent de 25 000.00 € dû à des versements inattendus de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère. En conséquence, la subvention de la commune sera en baisse et à hauteur de 45 000.00 €. Les charges de personnel sont estimées à 125 000.00 €

Une formation *BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)* va être financée pour Emilie SECOND dans l'éventualité de pouvoir prendre la suite de Françoise DAMIER. Son coût est de 700 € (dont 200 € financés par la Communauté de Communes).

BUDGET EAU

En plus des travaux sur le réseau d'eau déjà prévus, il est nécessaire de prévoir également des travaux au niveau du Projet Urbain Partenarial signé avec PROMOGI. En conséquence, il sera nécessaire de réévaluer le montant de l'emprunt sollicité à hauteur de 75 000.00 €

FACTURES D'EAU

Le paiement des factures d'eau en deux fois est décidée avec 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. Le système retenu est une première facture en avril/mai pour les frais fixes (soit environ 38 %) et une deuxième facture en septembre par la consommation en mètres cubes. Il sera donc nécessaire de modifier le règlement de l'eau via une délibération.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Pierre LIOTARD, conseiller municipal de la Commune de Saint-Marcellin vient présenter l'avancement du projet de transport sur les communes de Saint-Marcellin, Chatte, Saint-Sauveur et Saint-Vérand. Les transports en commun sont très coûteux (75 000.00 € par an pour deux chauffeurs professionnels et les frais du véhicule). Quant au taxi, cela reste très cher.

Suite au questionnaire diffusé sur les quatre communes, 251 réponses sont revenues dont 137 intéressées.

Le support associatif serait privilégié. Toutefois, Jean-Philippe GORON demande si, dans un premier temps, le projet ne devrait pas être porté par les CCAS afin de vérifier s'il est viable.

Un groupe de travail élus + membres des CCAS est en place pour finaliser le projet mais il faut l'accord de tous les conseils municipaux concernés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet.

CCAS

Le budget 2017 du CCAS sera présenté sans l'achat du minibus compte tenu du projet cité précédemment.

La commune accordera une subvention de 20 000.00 €. Le budget sera voté en conseil d'administration le mercredi 29 mars 2017.

Concernant l'achat du minibus, il n'est pas abandonné du fait de la mise en place du TIC. Les membres du CCAS ont décidé de réfléchir sur les modalités en 2017 pour envisager, selon le cas un achat en 2018.

En ce qui concerne le projet d'extension, via un chantier école, la main-d'œuvre sera « gratuite » mais la commune paiera les matériaux. Le CCAS financera l'intervention, la formation à l'écoconstruction, lesuivi technique de chantier et paiera les animateurs BAFA. Le projet est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

BAIL DU SALON D'ESTHÉTIQUE

Le bail dérogatoire de Mme LEMAHIEU peut être prolongé d'un an jusqu'au 14 mars 2018. A l'issue de celui-ci, il faudra décider soit de le transformer en bail commercial de 9 ans, par périodes de 3 ans, soit de mettre un terme à la location.

MUTATION DE FLORIAN REBOUD

Florian REBOUD demande sa mutation pour la commune de Voiron si possible le 15 avril 2017. Les modalités de cette mutation seront définies d'ici fin mars.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Saint-Vérand d'Hier et d'Aujourd'hui se propose de le créer pour recenser la biodiversité de la faune et de la flore sur la commune, avec le concours de Gilles PELLET, Bernard BACHASSON, Pierre FEUGIER et Michel GIRAUD. La première réunion est prévue le vendredi 7 avril à 20 h 00.

SAINT-VERAND MAGAZINE

Prochaine parution le 15 avril 2017.